

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le huit février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON — LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel -

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Présentation du bilan de gestion 2021 de l'ONF par M. BONIFAS

Comme chaque année, Patrick BONIFAS, technicien forestier de l'Unité Territoriale de BAYONNE - Triage d'URT vient présenter le bilan de gestion de la forêt communale sous régime forestier de l'année écoulée.

Il commence son exposé en citant les coupes vendues et exploitées ou en cours d'exploitation sur les cantons d'Arambide et Joliberry (coupes d'éclaircies de chêne rouge d'Amérique par ONF Energie au prix de 10€ HT/TA, coupe de mélèze et pin laricio au prix de 8,5€/stère et coupe d'éclaircie de tulipiers de Virginie au prix de 13€/m³ par la SAS GONZALEZ BARTOLOME), dans le canton du Baluart (coupe de peupliers au prix de 44€/m³ par XPBois), les coupes vendues non exploitées sur le canton d'Ermoun (coupe d'éclaircie de chêne et coupe définitive de robinier par GARMENDIA au prix de 31,4€/m³ dont l'exploitation est prévue été 2022), les coupes invendues dans les cantons d'Arambide (35 m³ de coupe d'éclaircie de hêtre et chêne pédonculé) et du Baluart (60 m³ de chêne pédonculé) qui seront proposés de gré à gré à divers exploitants en 2022. Il indique qu'aucune coupe de bois n'a été marquée en 2021.

Il liste les travaux divers réalisés : entretien de la peupleraie du Baluart au cover-crop pour un montant de 4104€ HT, entretien de la digue du Baluart par broyage de la végétation pour un montant de 820,08€ HT, retrait et évacuation de protections plastiques contre le gibier pour un montant de 1896,60€ HT, suivi de travaux d'entretien de la peupleraie du Baluart pour un montant de 350€ HT, et cite les travaux annulés (remise en état des fossés et divers travaux de broyage en terrains difficiles par robot-broyeur).

Il rappelle la réalisation des travaux de renforcement de la piste forestière du canton du Baluart sur 1605 ml (pour partie en août et pour partie en octobre) réalisés par l'entreprise CASTILLON retenue sur appel d'offres. Il insiste sur le taux exceptionnel des aides publiques perçues (73,4 %) quand en général les montants n'excèdent pas 60% pour un coût total de travaux de 84 165,13€ HT.

Il évoque l'intégration aux dernières ventes des coupes d'éclaircie ou coupes rases du Ptérocaraya du Caucase, espèce d'arbre envahissante sur les berges de l'Aran, le programme d'action global qui devra être mis en œuvre pour tenter d'éradiquer cette espèce et le travail de géo localisation des différents spots entrepris par le Syndicat des Berges de l'Adour.

Il évoque les intempéries du 9 au 12 décembre 2021 qui ont submergé la piste du Baluart et provoqué des détériorations de la chaussée empierre lors de la décrue en 8 secteurs soit sur 10% du linéaire.

Il termine par le programme d'actions pour l'année 2022 qui prévoit seulement des travaux d'entretien de peupleraie (dégagement de plantation par discage au cover-crop, élagage de peuplements feuillus), divers travaux d'entretien du réseau de desserte, des lisières, talus, fossés et d'assainissement des parcelles en régénération.

2. Ajout d'une délibération non prévue à l'ordre du jour

La Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour en raison de la production des devis du programme de travaux 2022 présentés lors de la présentation du bilan de gestion 2021 par M. BONIFAS de l'ONF.

Le rajout d'une délibération est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu du 04 janvier 2022

Le compte rendu du 04 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. Approbation programme des travaux ONF 2022

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux présenté par l'ONF : dégagement de plantations ou semis artificiel par disage lourd au cover-crop et élagage à réaliser par l'entreprise Laurent PEYRES pour un montant de 8 600,00€ HT / travaux d'assainissement des parcelles en régénération - curage de fossés existant et création de fossés pour évacuation d'eau des points bas - à réaliser par BLS TP pour un montant de 1 700,00€ HT / entretien du réseau de desserte - broyage des plateformes de piste ou sommières, entretien des lisières, talus, fossés - à réaliser par l'ONF pour un montant de 2 734,80€ HT / honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre de l'ONF pour un montant de 1 064,80€ HT / travaux de débroussaillage, gestion des protections de plants, petits dépressages (baliveaux) à réaliser par la MIFEN pour un montant de 1329,00€ TTC.
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2022 ;
- de désigner l'ONF comme maître d'œuvre ;
- d'autoriser la Maire à signer toutes les pièces relatives à ces opérations.

Le programme des travaux ONF 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'achat d'un lot de DVD et d'un aspirateur pour la ludo-médiathèque EIHARTZEA, de 2 vélos Biking Rex pour la salle de musculation ERDIZKA et pour le règlement du matériel informatique de l'école publique et du complément de reboisement opéré sur la parcelle 19 du Baluart, soit 6 639,33€ au chapitre 21.

L'autorisation d'engagement et de mandattement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif est approuvée à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

6. Attribution du marché public « Réalisation d'un Plan de Référence urbain dans le centre-bourg de Bardos» : choix du bureau d'étude

La Maire rappelle la consultation en vue de désigner un prestataire en charge de la réalisation du Plan de référence urbain dans le centre-bourg de BARDOS, passée suivant une procédure adaptée selon les articles L. 2131-1, R. 2113-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande publique, et l'analyse des offres dressée par la Mission Ingénierie aux Communes de la CAPB. Elle propose au Conseil :

- de retenir l'offre la mieux-disante soit celle de DESURB, sis 74 rue Georges Bonnac, Tour 1, 33000 BORDEAUX, mandataire, et SAS SCE sis ZAC du Golf, 60 chemin de l'aviation, 64200 BASSUSSARRY, pour un montant de 46 917.50€ HT, qui obtient la note de 88,18 points/100, devant DEUX DEGRES (84,00 points/100), AXE ET SITE (72,32 points/100) et THAL.ARCHI (68,35 points/100) ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune ;
- de solliciter des financements auprès des potentiels financeurs dont la Communauté d'Agglomération Pays Basque conformément au dispositif d'accompagnement des communes mis en place (cofinancement de 50% des études préalables dites « études amont ou pré-opérationnelles » en application du Règlement d'intervention voté en Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2021) ;
- de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces du marché d'étude correspondant ainsi que la convention de cofinancement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le choix de retenir l'offre la mieux-disante de DESURB pour la « Réalisation d'un Plan de Référence urbain dans le centre-bourg de Bardos» et de solliciter un cofinancement des études préalables auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont approuvés à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

7. Demande de subvention DETR & DSIL Reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dépôt d'une nouvelle demande de financement d'Etat au titre de la DETR et du DSIL pour la 1^{ère} phase du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade - réhabilitation des bâtiments 3 (vestiaires) et 4 (salle de réunion joueurs et bureaux administratifs) et construction du bâtiment 3 bis (vestiaires) - l'opération ayant été décomposée en 2 phases afin de l'adapter aux capacités financières de la Commune et de garantir la continuité du fonctionnement des installations durant les travaux. La 2^{ème} phase - réhabilitation du bâtiment 2 (tribunes / salle de réception fractionnable et mutualisée avec office), extension du bâtiment 1 (rangement école de rugby) et réfection de l'éclairage des terrains – fera l'objet d'une seconde demande de DETR lors de la programmation suivante.

La demande de subvention DETR/DSIL à la programmation 2022 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 14 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

8. Intempéries 2021 : Demande de subvention à l'Etat et au Conseil Départemental

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de réfection de la voirie endommagée lors des intempéries du 9 au 12 décembre 2021 et son plan de financement prévisionnel, pour une dépense évaluée à environ 34 070,00 € HT,
- de solliciter les subventions de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour cette opération,

La demande de subvention à l'Etat et au département pour les travaux de réfection de la voirie endommagée lors des intempéries de décembre 2021 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 14 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

9. Entente intercommunale du Pays de Bidache pour le financement des associations du territoire

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer et participer à l'entente intercommunale entre les communes de Arancou, Bardos, Bergouey Viellenave, Bidache, Came, Guiche et Sames ;
- de désigner Maider BEHOTEGUY et Véronique DELAGE comme membres de la conférence de l'entente ;
- d'autoriser la Maire à signer la convention d'entente intercommunale.

La création de l'entente intercommunale du Pays de Bidache et la désignation des membres de la conférence de l'entente sont approuvées à l'unanimité.

Pour : 14 voix
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

10. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité rendu obligatoire par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021. L'objet de ce débat étant de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance. Précision faite que la commune n'a pas attendu que la protection sociale complémentaire soit rendue obligatoire par la loi puisque le principe d'une participation de la collectivité au financement de ces garanties a été adopté dans les domaines de la Santé (atteinte à l'intégrité physique et maternité) et de la Prévoyance (incapacité, invalidité, décès) par délibération en date du 05 novembre 2013. L'attribution de cette participation est réservée aux contrats et règlements labellisés. Les agents fonctionnaires stagiaires et titulaires, non-titulaires de droit public quel que soit le motif de leur recrutement, les agents de droit privé et les

apprentis peuvent bénéficier de cette participation quel que soit leur temps de travail au sein de la collectivité.

Le nouveau cadre issu de l'ordonnance du 17 février 2021 instaurant une obligation pour les employeurs publics territoriaux de financer, dès le 1^{er} janvier 2025, la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence fixé en Conseil d'Etat, et dès le 1^{er} janvier 2026, la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'Etat, il est convenu que la commune se prépare, d'ores et déjà, à financer cette participation en estimant le budget à prévoir pour répondre aux obligations règlementaires.

Le débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité est acté à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

Divers

- La Maire fait part aux conseillers du bilan du diagnostic d'organisation du service administratif réalisé en décembre 2021 par le pôle Valorisation des compétences et des organisations du CDG64. Au regard de l'activité communale de ces dernières années, de l'évolution démographique et des compétences actuellement assumées par la commune, elle expose que le diagnostic fait ressortir la nécessité de recalibrer le service administratif actuel pour l'adapter au fonctionnement d'une commune de 2000 habitants. 2 scénarios sont proposés :
 - scénario 1 basé sur un accueil de la Mairie restant ouvert 5 jours/semaine (8h30-12h/14h-17h30) avec redistribution des missions : 1 secrétaire général, 1 responsable financier, 1 gestionnaire RH, et le recrutement d'un agent d'accueil polyvalent à mi-temps.
 - Scénario 2 basé sur les effectifs actuels soit 3 ETP et sur un accueil de la Mairie ouvert 4,5 jours/semaine (8h30-12h/14h-17h).

La Maire précise que fermer une demi-journée ne soulagerait pas la secrétaire générale et que certaines missions ne pourraient pas être remplies. Aussi elle propose de réfléchir au scénario 1 ainsi qu'à une ouverture dès 8h30 au lieu de 9H.

Odette DIBON, régulièrement témoin de la grosse charge de travail des agents, confirme que la fréquentation du public est continue.

Geneviève DULIN explique que l'accueil en mairie constitue un poste à part entière et que fermer une demi-journée pour une commune de 2000 habitants n'est pas dans la logique des choses.

Patrick BERHOOCIRIGOIN pense aussi que ce ne serait pas bienvenu.

Jérôme DACHARY concède qu'on ne peut bien travailler que si la mairie est fermée.

La Maire conclut en rappelant que Nicole LABORDE, en son temps et avec toute son expérience, était déjà over-bookée bien qu'elle n'assurait pas l'accueil, et qu'elle n'est donc pas étonnée du résultat de l'audit au vu de la charge au quotidien qui ne permet pas à chacune de remplir les missions dévolues à son poste.

- Geneviève DULIN rapporte l'entrevue de travail qu'elle a eu avec l'architecte du COL, M. Thierry GIRAUT, et la secrétaire, afin de vérifier la compatibilité du projet de logements sociaux porté par le COL sur l'OAP du bourg avec le PLU en vigueur. Elle explique que ce projet est encore à affiner mais que ses grandes lignes montrent déjà la nécessité de modifier certaines règles du règlement, comme par exemple la répartition de l'emprise au sol entre les bâtiments. Elle ajoute qu'une seconde réunion de travail a eu lieu sur ce même sujet avec Joimo ARHANCET, Chef de service territorialisé Planification secteur Amikuze-Bidache-Iholdy-Xiberoa, en charge de la modification simplifiée du PLU en cours.

- La Maire présente le premier rendu de l'étude de faisabilité du projet de restructuration de la maison Germain effectuée par l'Atelier Villenave architectures de St-Palais pour le compte de HSA (Habitat Sud Atlantic). Il s'agit de la réhabilitation des niveaux 1 et 2 en 3 logements sociaux : 2 logements financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) correspondant aux locations HLM (habitation à loyer modéré) et 1 logement financé par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) attribué aux locataires en situation de grande précarité. Elle projette les 2 scénarios étudiés, l'un conservant l'escalier ancien existant sous verrière, l'autre le supprimant pour en créer un plus compact. La programmation, l'estimation du coût des travaux et le ratio € HT/m² (hors ravalement de façade) sont présentés :

- Le scénario 1 dont le coût des travaux est estimé à 263 060 € (ratio 1143 € HT/m²), distribué en 1 T3 de 69,95 m² et 2 T2 de 51,80 et 60,25 m² soit un total de 182 m² ;
- Le scénario 2 dont le coût des travaux est estimé à 252 391€ (ratio 1026€ HT/m²), distribué en 1 T3 de 74,05 m², et 2 T2 de 50,40 et 45,45 m² soit un total de 169,6 m².

Après discussion, un avis unanime est émis quant à la conservation de l'escalier existant.

La Maire se charge de confirmer le scénario retenu auprès d'HSA afin que celui-ci poursuive le projet. Les détails de l'opération sont survolés (études complémentaires, propriété, porteur du projet, demande de subvention au titre du fonds friches...).

- La Maire relate l'entrevue qu'elle a eu avec les adjoints et la société AEDIFIM, promoteur local spécialisé dans l'immobilier neuf sur le Sud Aquitaine, venue leur présenter un projet sur la propriété des Jasmins route des écoles. Elle explique que renseignement pris, ce promoteur jouit d'une bonne image localement. Ce projet consiste à construire une maison jumelée ainsi qu'un immeuble de 14 logements (T2/T3) en accession à la propriété dans le parc de la maison Les Jasmins.
- Odette DIBON fait un point sur les demandes de subvention étudiant. Toutes les demandes déposées (5) entrent dans les critères. 1 étudiant a déjà fait sa journée citoyenne à la ludo-médiathèque, 2 autres y sont aussi prévus durant les prochaines vacances scolaires. 2 autres enfin l'accompliront durant cette même période à l'école publique.
- Jérôme DACHARY évoque les projets d'agrandissement de la société ELIKATXO qui semblerait contrainte de devoir quitter le site de Bardos en cas d'incompatibilité avec le PLU en vigueur ; ce qu'il déplore. La Maire évoque le souhait de la commune de récupérer le bâtiment à son départ, qui pourrait intervenir dès cette fin d'année, et la négociation en cours avec son gérant pour son rachat, tenant compte des termes du crédit-bail.

♦♦♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 08 mars 2022.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H00.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

